

Province de Québec
Municipalité de la Paroisse de Saint-Damase
Comté Matapédia

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Damase, tenue le lundi 4 avril 2016 à 19 h 30 au sous-sol du bureau municipal de Saint-Damase situé au 18, avenue du Centenaire.

Sont présents les conseillers suivants : Monsieur Jean-Marc Dumont, maire
Madame Marjolaine Dubé D'Astous
Madame Mélanie Bélanger
Madame Chantal Gendron
Madame Johanne Caron
Monsieur Mario Gendron

Monsieur Martin Carrier prend place à 20 h 6

Constat du quorum, sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Marc Dumont. La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Colette D'Astous, est également présente et agit à titre de secrétaire.

Ouverture de la séance
Résolution 57-16

Il est proposé par le conseiller Mario Gendron, appuyé par la conseillère Chantal Gendron et résolu unanimement de procéder à l'ouverture de la séance à 19 h 33.
Adoptée

Lecture de l'ordre du jour, adoption
Résolution 58-16

L'ordre du jour est lu, adopté et tenu ouvert sur proposition de la conseillère Marjolaine Dubé D'Astous, appuyé du conseiller Mario Gendron et résolu unanimement.
Adoptée

Procès-verbal, adoption
Résolution 59-16

Il est proposé par la conseillère Johanne Caron, appuyé par la conseillère Chantal Gendron et résolu unanimement que le procès-verbal du 7 mars 2016 soit approuvé et signé.
Adoptée

Terrain de l'ancien garage municipal situé sur l'Avenue Principale
Résolution 60-16

Il est proposé par la conseillère Marjolaine Dubé D'Astous, appuyé par le conseiller Mario Gendron et résolu qu'après vérification auprès du personnel affecté aux travaux publics, auprès des membres du conseil, je déclare que le terrain de l'ancien garage municipal a fait l'objet de travaux de caractérisation environnementale en l'an 2005 suite à l'enlèvement d'un réservoir diesel souterrain. Les documents remis au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs indiquent que le site répond aux exigences de la Loi et du Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains.
Adoptée

Autorisation d'appel d'offres sur invitation
pour l'acquisition d'une niveleuse Champion usagée
Résolution 61-16

Considérant que des réparations majeures sur la niveleuse Champion 1980 devraient être faites et que celles-ci s'avèreraient trop dispendieuses;

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à l'acquisition d'une nouvelle niveleuse usagée pour offrir un meilleur entretien de nos routes;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Mario Gendron, appuyé par la conseillère Mélanie Bélanger et résolu unanimement d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière de procéder à un appel d'offres sur invitation pour faire l'acquisition d'une niveleuse Champion usagée.

Adoptée

Achat de terrain de la CSMM

Monsieur Jean-Marc Dumont, maire communiquera avec monsieur Yves Synnett de la Commission scolaire des Monts et Marées pour faire le suivi concernant l'acquisition d'une partie de terrain appartenant à la CSMM situé près de la salle paroissiale.

Martin Carrier prend place à la séance du conseil à 20 h 6.

Appui à la demande de Les Entreprises A & D Landry inc. auprès de la CPTAQ

Résolution 62-16

Considérant que Les Entreprises A & D Landry inc. demande une autorisation à la *Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)* pour l'utilisation d'un chemin forestier déjà existant à des fins résidentielles;

Considérant que le terrain visé par cette demande est situé sur les lots 4 695 385 et 4 695 384 du cadastre du Québec;

Considérant que la municipalité doit formuler une recommandation en fonction de l'article 62 et suivant de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA)*;

Considérant que l'octroi d'une autorisation n'aura aucune conséquence sur les activités agricoles existantes et sur le développement des activités agricoles de ce secteur de la municipalité;

Considérant que l'utilisation d'un chemin forestier déjà existant à des fins résidentielles est conforme au règlement de zonage;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Mélanie Bélanger, appuyé par la conseillère Chantal Gendron et résolu unanimement que la municipalité recommande à la CPTAQ d'acquiescer à la demande de Les Entreprises A & D Landry inc..

Adoptée

Appui pour la création d'un refuge pour animaux domestiques

Résolution 63-16

Attendu qu' un comité a été formé pour développer un projet de refuge pour animaux errants et abandonnés tels les chats, les chiens, les oiseaux et les autres petits animaux domestiques;

Attendu que les services que l'organisme offrira se voudront équitables et accessibles pour toutes les municipalités de la région;

Attendu que le démarrage de l'organisme exige des demandes de subvention, de l'autofinancement par l'organisation d'événements-bénéfices divers et les services directs à la population;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Mario Gendron, appuyé par la conseillère Mélanie Bélanger et résolu unanimement que la municipalité de la Paroisse de saint-Damase appui le projet pour la création du Refuge de la Vallée de la Matapédia.

Adoptée

Cain Lamarre Casgrain Wells

Résolution 64-16

Il est proposé par le conseiller Martin Carrier, appuyé par la conseillère Chantal Gendron et résolu unanimement que la municipalité demande une opinion juridique à la firme Cain Lamarre Casgrain Wells concernant l'endettement de la Corporation Fleur de Lis Éoliennes Saint-Damase Commandite dans le dossier du parc éolien.

Adoptée

Installation d'un défibrillateur

Résolution 65-16

Avenant à l'entente intervenue entre le Centre de santé et des services sociaux du Bas-Saint-Laurent, la MRC de La Matapédia et la municipalité de la Paroisse de Saint-Damase, sur une

proposition de la conseillère Chantal Gendron, appuyée par la conseillère Mélanie Bélanger, il est résolu ce qui suit :

Considérant que la MRC de La Matapédia désire bonifier le service de premiers répondants déjà existant et offert à sa collectivité pour la municipalité;

Considérant que cet avenant ne serait possible si la MRC ne possédait pas déjà un service de premiers répondants au niveau 3 (PR-3) dans le secteur et que les distances entre chacune des municipalités n'étaient pas considérables;

Considérant que le CSSS vise par cette contribution à améliorer les services à la population afin d'atteindre les objectifs poursuivis par les services préhospitaliers d'urgence dont elle est responsable, soit la diminution de la mortalité et de la morbidité à l'égard des personnes en détresse;

Les parties conviennent de :

Le CSSS

- Fournit un DEA dans la municipalité de la paroisse de Saint-Damase;
- Fournit un caisson de protection dont le modèle est déterminé par le CSSS;
- Entretient annuellement l'appareil DEA;
- Fournit et renouvelle les électrodes de défibrillation adulte et pédiatrique ainsi que les ciseaux, le masque de poche, le rasoir et la serviette cartonnée;
- Dispense des séances de formation d'une heure de type « Héros en 30 » dans la municipalité visée et ce, renouvelable aux 3 ans. Le CSSS pourrait également dispenser des formations dans l'intervalle aux nouveaux arrivants tout dépendants des disponibilités financières;
- Récupère les équipements et fournitures dont elle est propriétaire, advenant que le service soit rompu;

La municipalité

- S'engage à déployer le DEA dans la municipalité visée dans un édifice cible et accessible 24 heures 7 jours semaine dans le caisson fourni par le CSSS afin que le Centre de communication santé CAUREQ puisse prendre les mesures requises pour son utilisation;
- S'engage à nommer un responsable afin qu'une vérification visuelle hebdomadaire de l'appareil puisse être effectuée et aviser le CSSS en cas de défectuosité;
- S'engage à publiciser la venue de « Héros en 30 » afin de recruter les gens intéressés et organise des groupes afin que le CSSS dispense la formation;

La MRC

- S'engage lors de l'utilisation de l'appareil DEA par l'intermédiaire de son Service de premiers répondants (PR-3) à récupérer et repositionner l'appareil à l'endroit prévu afin de le remettre conforme à une prochaine utilisation.

Adoptée

Installation de lampadaires dans le parc

Résolution 66-16

Attendu que la municipalité désire faire l'acquisition de lampadaires pour installer dans le parc de la fabrique et de la municipalité;

Attendu que le conseil municipal estime que le coût pour la fourniture et l'installation de lampadaires sera inférieur à 25 000 \$ et que certains travaux pourraient être faits en régie;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Martin Carrier, appuyé par le conseiller Mario Gendron et résolu unanimement d'autoriser Madame Colette D'Astous, directrice générale et secrétaire-trésorière à demander une estimation des coûts à Richard Poirier & frères Électrique Ltée pour la fourniture et la pose de lampadaires dans le parc.

Cette résolution abroge la résolution numéro 32-16 du procès-verbal du 1^{er} février 2016.

Adoptée

Formation GOnet 6-MRC de la Matapédia

Résolution 67-16

Il est proposé par le conseiller Martin Carrier, appuyé par la conseillère Mélanie Bélanger et résolu d'autoriser l'inscription de la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Colette D'Astous, à la formation de la nouvelle version 6 de GOnet offert par la MRC de la Matapédia qui aura lieu à Amqui les 12 ou 13 avril 2016 au montant de 150 \$. Les frais de la formation et de déplacement seront payés par la municipalité.

Adoptée

Assurance responsabilité civile refoulement d'égouts

Résolution 68-16

Il est proposé par la conseillère Chantal Gendron, appuyé par le conseiller Mario Gendron et résolu unanimement que la municipalité demande une modification au contrat d'assurance avec le MMQ à savoir :

- ▶ Protection de 2 000 000 \$ en responsabilité civile pour le refoulement d'égouts pour une prime additionnelle de 226 \$.

Adoptée

Téléphonie IP

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Colette D'Astous, informe les membres du conseil de l'avancement du dossier de la téléphonie IP.

Programme Réhabilitation du réseau routier local -Volet-

Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL)

Résolution 69-16

Attendu que la municipalité peut faire une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour améliorer son réseau routier local;

Attendu que la municipalité pourrait obtenir jusqu'à 50 % de contribution financière pour la réalisation de travaux sur les tronçons de route admissibles;

Attendu que la municipalité désire faire des travaux de rechargement de gravier et de reprofilage de fossés dans le Rang 7 Est et le Rang 6 Ouest et pavage à l'entrée du Rang 8 Est;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Martin Carrier, appuyé par le conseiller Mario Gendron et résolu unanimement d'évaluer avec le Service du génie municipal de la MRC de La Matapédia, les travaux qui pourraient être admissibles au programme AIRRL.

Adoptée

Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL)

Résolution 70-16

Attendu que la municipalité procède depuis quelques années à l'échantillonnage d'eau du Lac de St-Damase;

Attendu qu' une augmentation de 30 % des frais des analyses au laboratoire du MDDELCC est prévue pour l'année 2016;

Attendu que la municipalité trouve important de continuer à prélever des échantillons d'eau;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Mario Gendron, appuyé par la conseillère Chantal Gendron et résolu que la municipalité accepte le coût de participation au RSVL à 372 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée

Employé Laurent Michaud

Résolution 71-16

Il est proposé par le conseiller Mario Gendron, appuyé par la conseillère Chantal Gendron et résolu unanimement que l'emploi de monsieur Laurent Michaud se termine le 22 avril 2016.

Adoptée

Correspondance

Lettre : Demande de réclamation pour dommages causés sur le véhicule d'un automobiliste le 30 mars sur la Rte 297 Sud. Le dossier a été transféré à la MMQ et la municipalité a reçu un accusé de réception (numéro de sinistre 160744-30).

Comptes du mois Résolution 72-16

FOURNISSEUR	# FACT	DESCRIPTION	TOTAL
ADMINISTRATION			
Desjardins Financiere	03-1213	Assurance salaire	474.18 \$
Cain Lamarre Casgrain	7105-33	services juridiques rendus	234.75 \$
Bloc-Notes	678 368	correcteurs, agrafeuse	25.87 \$
Bloc-Notes	678 381	élastiques	2.83 \$
Alimentation St-Damase	244 755	nourriture chien (errant)	4.93 \$
TOTAL			742.56 \$
VOIRIE MUNICIPALE-SQ-INCENDIE			
Pétroles BSL	530 586	huile a chauffage	346.93 \$
Pétroles BSL	632 191	huile a chauffage	274.70 \$
TOTAL			621.63 \$
DÉNEIGEMENT ET ÉCLAIRAGE ET SIGNALISATION			
Équip. Sigma	52 068	lames et peignes	396.88 \$
Équip. Sigma	54 776	coffret d'oring	102.10 \$
Carquest	324 399	huile, élastiques	235.99 \$
Carquest	325 899	essuie-glace, nettoyeur	34.47 \$
Carquest	326 035	boitier et lumières Sterling	192.76 \$
Carquest	326 024	bolt et nut	31.85 \$
Wilfrid Ouellet	333 479	guenilles	21.79 \$
Performance Rimouski SEC	27 964	retainer	38.45 \$
Ent. Yvon D'Astous	4579	changer bearing et pièces	300.95 \$
La Matapédienne	32 375	shaft et joints	2 088.38 \$
Services Francis Briand	2320	changer driveshaft, ajust.moteur	816.32 \$
Pièces d'Auto	25 121 906	conditionner, tinner, huile	206.53 \$
Pièces d'Auto	25 121 907	essuie-glace,boulon,boyau	60.64 \$
Pièces d'Auto	`25122005	maillon, boulons, clé	170.08 \$
Pièces d'Auto	25 122 871	dégraisseur à plancher	66.05 \$
La Matapédienne	32 869	bolts pour TV 145	27.05 \$
Pétroles BSL	440 031	diesel clair	1 903.53 \$
Pétroles BSL	735 124	diesel clair	1 324.98 \$
Pétroles BSL	632 217	diesel clair	1 348.97 \$
Pétroles BSL	516 968	diesel clair	985.11 \$
Pétroles BSL	560 776	diesel clair	2 443.66 \$
Pièces d'Auto	25 122 718	nettoyant, solvant,huile,trealock	280.77 \$
Matériaux G. Ouellet	101 947	gants, lubrifiant, clé (salle)	43.33 \$
Matériaux G. Ouellet	102 169	Boîte aux lettres (Y. Landry)	24.13 \$
Équip. Pierre-P. Beaulieu	27 185	moyeu pour shear bolt, seal	133.51 \$
Ghislain Caron	1	frais de déplacement (Bic)	80.00 \$
TOTAL			13 358.28 \$
AQUEDUC ET ÉGOUT			
Laboratoire BSL	58 687	analyse d'eau potable	219.56 \$
Laboratoire BSL	58 688	analyse d'eaux usées	138.21 \$
TOTAL			357.77 \$
RÉCUPÉRATION ET ORDURES			
Conciergerie D'Amqui	125 313	cueillette et transport	1 720.62 \$
TOTAL			1 720.62 \$

AMÉNAGEMENT ET URBANISME			
TOTAL			
CENTRE COMMUNAUTAIRE ET BIBLIOTHÈQUE ET CULTURE			
Alimentation St-Damase	248 070	piles Duracel	4.59 \$
Pétroles BSL	632 208	mazout	219.51 \$
Pétroles BSL	25-02-3266	mazout	227.46 \$
TOTAL			451.56 \$
TRANSFERT À L'INVESTISSEMENT ET FRAIS DE FINANCEMENT			
TOTAL			0.00 \$
TOTAL DÉPENSES MOIS COURANT			17 252.42 \$
TOTAL DÉPENSES TRANSFERT À L'INVESTISSEMENT			
GRAND TOTAL DU MOIS			<u>17 252.42 \$</u>

COMPTES PAYÉS MARS 2016

FOURNISSEUR	MONTANT	DÉTAILS
SALAIRE BRUT	2 860.00 \$	Colette D'Astous
	703.86 \$	Rollande Ouellet
Hydro-Québec	266.30 \$	électricité
Télus	483.76 \$	téléphone édifices municipaux
TOTAL	<u>4 313.92 \$</u>	

Il est proposé par le conseiller Mario Gendron, appuyé par la conseillère Johanne Caron et résolu unanimement que ces comptes soient approuvés et payés.

Je soussignée, Colette D'Astous, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de la Paroisse de Saint-Damase certifie qu'il y a les fonds nécessaires pour acquitter ces comptes.

Adoptée

Levée de la réunion
Résolution 73-16

Il est proposé par la conseillère Marjolaine Dubé D'Astous de clore la séance à 22 h 53.

Adoptée

Jean-Marc Dumont, maire

Colette D'Astous, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Jean-Marc Dumont, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean-Marc Dumont, maire